



Envoyé en préfecture le 15/01/2020
 Reçu en préfecture le 15/01/2020
 Affiché le 14/01/2020
 ID : 971-219711116-20200113-M20200103-DE

N°d'affichage : /SEC/2020/./..

COMMUNE DE DESHAIES

Conseil Municipal du 13 janvier 2020

Membres en exercice :	27
Membres présents :	18
Suffrages exprimés :	18
Votes Pour :	18
Votes Contre :	
Abstention :	..

Certifiée exécutoire par le Maire compte tenu de l'affichage et de la réception en Préfecture le
 Deshaies, le

La Directrice Générale des Services

Mylène LACIDES

L'an deux mille dix-neuf, le Lundi 13 Janvier 2020, suite à la convocation du 07 janvier, le Conseil Municipal de Deshaies s'est réuni en Mairie, à dix-huit heures trente minutes à la salle des délibérations, sous la présidence de Madame le Maire, Jeanny MARC.

Sont présents : MARC Jeanny, GUILLAUME Alphonse, BERNIER Maritza, OPET Ghislaine, BARRE Augustina, NICOISE Robert (*respectivement, Maire, 1^{er}, 2^{ème}, 4^{ème}, 6^{ème} et 7^{ème} adjoint*), MOUILA Gladys, PHILETAS Christina, GAMIETTE Julien, GAMIETTE Myonnette, MORVAN Philippe, CARENE née VALLUET Marie-Yvonne (*arrivée à 18h55*), MICHALON Irmine, JUDITH (*née GOUBIN*) Villard, ALIDOR Fritz (*arrivé à 18h45*), SOMMEIL Nicole, VALLUET Odette, GAMIETTE Liliane (Conseillers municipaux)

Absents excusés : MOBETIE Marie-France (conseillère municipale)

Sont absents : MANIOC Alain, GOUBIN Fred, APPOLINAIRE Lionel, SABAS Sydney, MATHIASIN Max, JEAN née SABAS Lydie, BALZINC Théogat, FLÉMIN Félix, (3^{ème} Adjoint, conseillers municipaux),

Secrétaire de séance : Guillaume ALPHONSE

Ont assisté : Directrice Générale des Services : Mylène LACIDES

Secrétaires Administratives : Odile OPET et Yasmine SAINT-MARC

Deshaies, le 14 Janvier 2020
 Le Maire

Jeanny MARC

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication

**MODIFICATION DE LA DELIBERATION N°19/07/121 :
 ADMISSIONS EN NON VALEUR (2019)**

Exposé des motifs

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que lors du Conseil Municipal du 19 décembre 2019, plusieurs admissions en non-valeur pour un montant global de 22 483,26 €, réparties sur titres de recettes émis entre 2004 et 2016, sur le Budget principal ont été adoptées à l'unanimité des membres présents.

ANNEE	TITRE	DEBITEUR	LIBELLE	MONTANT
2004	27	DACOURT(Net Caraïbes)	Loyer commercial	1836,00 €
2004	29	DACOURT(Loca 2000)	Loyer commercial	1836,00 €
2007	144	IMP Construction	Avance	5131,13 €
2008	74	DACOURT(Eurl La Perle)	Loyer commercial	3600,00 €
2008	85	DACOURT(Net Caraïbes)	Loyer commercial	1836,00 €
2009	92	LA POSTE	Double paiement	592,11 €





N°d'affichage : /SEC/2020/...
COMMUNE DE DESHAÏES
Conseil Municipal du 13 janvier 2020

2013	472	RABAH Nadia	Loyer commercial	1800,00 €
2014	401	RABAH Nadia	Loyer commercial	1800,00 €
2014	402	RABAH Nadia	Loyer commercial	1800,00 €
2015	52	RABAH Nadia	Loyer commercial	1800,00 €
2016	30	DRFIP	Taxe Aménagement	452,02 €
				22 483,26 €

Après vérification, le trésorier Payeur demande au Conseil de supprimer les titres suivants :

ANNEE	TITRE	DEBITEUR	LIBELLE	MONTANT
2007	144	IMP Construction	Avance	5131,13 €
2009	92	LA POSTE	Double paiement	592,11 €
2016	30	DRFIP	Taxe Aménagement	452,02 €

Au vu de ces suppressions, Madame le Maire demande à l'assemblée de se prononcer sur les admissions en non-valeur selon le tableau ci-dessous :

ANNEE	TITRE	DEBITEUR	LIBELLE	MONTANT
2004	27	DACOURT (Net Caraïbes)	Loyer commercial	1836,00 €
2004	29	DACOURT (Loca 2000)	Loyer commercial	1836,00 €
2008	74	DACOURT (Eurl La Perle)	Loyer commercial	3600,00 €
2008	85	DACOURT (Net Caraïbes)	Loyer commercial	1836,00 €
2013	472	RABAH Nadia	Loyer commercial	1800,00 €
2014	401	RABAH Nadia	Loyer commercial	1800,00 €
2014	402	RABAH Nadia	Loyer commercial	1800,00 €
2015	52	RABAH Nadia	Loyer commercial	1800,00 €
				16 308,00 €

DISPOSITIFS DECISIONNELS

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14, notamment la procédure relative aux créances irrécouvrables,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article R617-5 portant sur le cadre juridique du recouvrement des produits locaux

Vu le décret n°1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique

Vu la vérification par le trésorier Payeur du tableau présenté lors du Conseil Municipal du 19 décembre 2019

Vu la décision du trésorier Payeur de supprimer les titres 144, 92 et 30



N°d'affichage : /SEC/2020/./..

COMMUNE DE DESHAIES

Conseil Municipal du 13 janvier 2020

Entendu l'exposé de Madame le Maire

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal,

DECIDE à l'UNANIMITE

Article 1 :D'ADMETTRE en non-valeur les titres de recettes pour un montant global de **16 308,00 €** sur le Budget principal 2019 conformément au tableau sus-visé

Article 2 : DE PRÉCISER que les crédits nécessaires à l'admission en non-valeur sont inscrits au Budget général 2019, à l'article 6541 - Créances admises en non-valeur

Article 3 : DE DONNER au Maire pouvoir pour accomplir toutes formalités administratives et financières et signer tous actes et documents pour mener à bien l'exécution de la présente délibération

Deshaies, le *13 janvier 2020*

Ont signé au registre tous les membres présents
Pour expédition conforme



Le Maire

Jeanny MARC